Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

27 octobre 2015

Compte-rendu CFDT du Comité Technique
Du 20 octobre 2015

Le comité technique est présidé par la 1ère vice présidente.
Le président vient s'excuser de son absence et précise qu'il tient au dialogue social surtout pendant cette période de restriction budgétaire.
Les procès verbaux des CT des 11 juin et 2 juillet sont approuvés. La CGT fait remarquer que la préfecture ne s'oppose pas à ce que les agents issus du « PARC » bénéficient de la médaille du travail. L'administration dit que le nécessaire sera fait.

B. SUJETS PROPOSÉS PAR LE SYNDICAT CFDT

Bl – L'application de la loi NOTRe arrive à grands pas. Quels en seront les impacts pour le conseil départemental de la Mayenne ? Quelles sont ou seront les dispositions prises ou à prendre pour informer les agents concernés par cette mutation ?

Une discussion sera engagée dès janvier 2016 avec les nouveaux élus de la région.
L'administration nous dit avoir la volonté d'informer et d'associer les agents directement concernés.
La CFDT rappelle que ce qui inquiète les agents, ce sont principalement les changements de statut, d'employeurs ou de lieux de travail.
Pour le domaine de l'eau, le département entend proposer un service et voit une solution par la mise en place d'un syndicat mixte départemental.
Pour la collecte et le traitement des déchets, les communautés de communes peuvent continuer à déléguer. Seule la planification pourrait basculer à la région (1 équivalent temps plein)
Pour la culture, la compétence n'est pas remise en cause mais chaque collectivité peut revoir la manière de réinventer son mode de fonctionnement.
Le département entend s'appuyer sur Mayenne Expansion, Mayenne Tourisme et Mayenne Culture.
Des agents départementaux pourraient être mis à disposition de ces structures.
La direction du Transport et de la Mobilité pourrait être la plus impactée mais l'administration ne peut pas se projeter tant les discussions avec la Région n'auront pas eu lieu pour savoir si celle-ci délègue au département les compétences par convention.

Analyse CFDT : Pour l'instant, le département ne s'engage pas car la situation pour 2016 est encore floue. Il est difficile pour les agents de ne pas connaître avec qui et de quelle façon ils vont travailler et combien de temps cette situation peut durer. Nous voulons que les agents concernés soient informés au fur et à mesure de l'avancement de la mise en place de cette loi.

CFDT INTERCO 53 39 rue de Mazagran BP1429 53010 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou Tel répondeur fax 02 43 66 54 02- eMail : CFDT@cg53.fr
Fax : 02 43 66 54 02

B2 – Direction du SASP : Quelle sera l'organisation des antennes au 1er janvier 2016 au vu des nouveaux découpages cantonaux ?

Il ne faut pas changer les choses de façon trop brutale. La directrice du service social de proximité, le nouveau directeur de la DSEFI et le DGS travaillent sur sujet. Un avant projet nous sera présenté lors du CT du 8 décembre.
Il faudra regarder les autres services sur le territoire. Le but est de garder les offres de service partout mais pas forcément de la même manière. L'organisation serait plus calquée sur les communautés de communes. Les directions concernées devront travailler avec les élus locaux.
Il ne devrait y avoir que peu de mouvements de personnel.
La nouvelle antenne de St Berthevin devrait ouvrir à l'été 2017. Les agents de l'antenne de St Pierre la Cour iront à St Berthevin mais les permanences dans les communes seront conservées avec une à St Pierre la Cour. L'antenne solidarité des pommeraies déménagera aussi dans de nouveaux locaux.

Commentaires CFDT : Nous souhaitons que les agents concernés participent à cette évolution.

A. SUJETS PROPOSÉS PAR L'ADMINISTRATION

Avis obligatoire

Al - Transformations d'emplois

Nous avons d'abord la liste des transformations d'emplois suite aux promotions internes vues en CAP
Les autres transformations d'emplois nous sont présentées pour faire face à un besoin crucial à la DSEFI et notamment à l'aide sociale à l'enfance (2 pérennes et 7 provisoires). 3postes sont issus du LDA dont les 2 pérennes.
La CFDT fait remarquer qu'il ne faut pas mettre les autres services ou directions en difficulté.
L'administration dit que les directeurs n'ont pas demandé les remplacements et madame la présidente nous rappelle les contraintes budgétaires.
La CGT nous informe qu'il y a l'équivalent d'une unité d'exploitation en moins entre 2013 et juin 2016 suite à des départs en retraite non remplacés. Le DGS a rendez-vous avec la directrice de la DRB pour faire le point sur les besoins. Chaque départ ne sera pas remplacé, chaque demande doit être argumentée.
Vote unanime pour

Analyse CFDT : Il ne faudrait pas que pour donner des moyens humains corrects à la DSEFI, l'administration mette en difficulté les autres directions ou services augmentant de ce fait les risques psycho-sociaux et diminuant la qualité du service au public.

A2 - Régime indemnitaire : indemnité spécifique du directeur général des services du département et du directeur de la solidarité enfance, famille et insertion.

Le DGS sort car concerné (35 200 € /an). Pour le nouveau directeur de la DSEFI, il faut réajuster son régime indemnitaire pour qu'il soit en rapport avec sa nouvelle fonction (24 870€/ an)
Le collège représentants du personnel vote : FO (1 pour) CGT (1 contre et 1 abstention) et CFDT (3 abstentions)

Commentaires CFDT : La CFDT s'est abstenue car les agents concernés ont droit à ces montants de prime mais c'est une somme importante vis-à-vis de l'enveloppe consacrée aux avancements de grade et aux promotions internes (100 000 €) qui concerne de nombreux collègues.

A3 - Organigramme de la direction transport et mobilité

Le directeur nous rappelle qu'il a fusionné les 2 services techniques (8 gestionnaires administratifs et 4 techniciens). Cette organisation sera mise en place au 1er décembre. Une réunion de la direction aura lieu le 3 novembre pour donner plus de lisibilité à chacun. Tous les agents de ce service participeront à toutes les tâches y compris les techniciens qui assureront une permanence téléphonique une fois tous les 15 jours. L'organisation se fera par zone de collèges avec 1 titulaire et 1 suppléant. Le but c'est d'automatiser les procédures, simplifier et développer le partage des tâches. Nous avons un bilan de 300 appels en moins par mois dû au recadrage approuvé par les élus.
Un bilan sera fait en mai 2016.
Vote unanime pour

Commentaire CFDT : nous espérons que cette réorganisation est partagée et aura un effet positif sur le retour au bien-être au travail des agents dans cette direction.

A4 - Modification des horaires d'ouverture et de fermeture du site Murat

L'administration a souhaité harmoniser les heures d'ouvertures physiques et téléphoniques avec ceux des antennes solidarité soit 9Hà 12H et de 13H30 à 17H.
Il n'y avait que très peu d'appels le midi et de plus la personne qui pouvait apporter les réponses n'était pas obligatoirement présente. Les appels restent possibles sur les lignes directes des professionnels. Les usagers pourront être reçus en dehors des plages d'ouverture sur rendez-vous avec la mise en place d'un interphone visiophone.
A la demande de la CFDT sur la limite de l'utilisation par les usagers d'appels sur les téléphones portables professionnels des agents, le DGS nous rappelle qu'il sera mis en place des réunions afin d'écrire une charte d'utilisation des outils mobiles ; (Une piste pourrait être l'envoi automatique de SMS ou d'un message vocal donnant un numéro d'appel).
Le DGS remercie toutes les équipes qui se sont mobilisées pour le déménagement de l'ASE à Murat.
Est évoquée la possibilité de fermer l'hôtel du département le midi. Le DSG pose la question du standard unique. La CFDT se demande s'il n'est pas contradictoire de vouloir un standard unique et de donner le numéro de mobile des agents.
Vote unanime pour.

A5- Plan de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les collèges.

4 collèges pilotes ont reçus un questionnaire (De Martonne, Alain Gerbault, Les 7 Fontaines et Béatrix de Gâvre). Il y eu 92% de réponses. Ce sont les agents affectés à l'entretien des locaux et à la plonge qui éprouvent le plus de difficultés physiques à leur travail. Les études de ces postes seront donc privilégiées.
Une formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) a été organisée pour le groupe de travail (2 agents du collège des 7 Fontaines,2 agents d'Alain Gerbault, 2 agents d'Emmanuel de Martonne et des référents cuisine et entretien des locaux du service collège) afin que soient mises en place les études de postes.
Le but est la prévention de la pénibilité au travail et ainsi de diminuer l'absentéisme.
Une demande de subvention a été demandée au FNP (fond national de prévention) pour la mise en œuvre de ce plan.
Vote unanime pour

Commentaires CFDT : Nous sommes d'accord pour les demandes de subventions dans la mesure où celles-ci permettent la mise en œuvre d'actions de prévention profitables aux agents

Avis non obligatoire

A6 – Point sur l'établissement public foncier local (EPFL)

Une grande majorité de communes et de communautés de communes mayennaises ont crée ensemble un EPFL, avec le département, qui a pour but de réaliser des acquisitions foncières ou immobilières pour le compte des collectivités adhérentes.
Le président du conseil départemental a décidé de contribuer à la bonne marche de cet établissement pendant les 3 premières années par une subvention de 500 000 € et la mise à disposition de moyens matériels (véhicules, moyens de communication, progiciels, bases de données par exemple) et de temps d'agents (2 agents dont un directeur{actuel directeur de la DTECV} pour chacun estimé à 0,2 ETP) sans contrepartie financière. Des contributions ponctuelles pourront être demandées à d'autres agents pour des compétences spécifiques.
Une convention entre l'établissement et le département sera signée ainsi que des conventions individuelles pour les agents.
Les CAP en date du 8 décembre seront consultées sur les mises à disposition.
La présidente du CT dit qu'il faut faire attention aux terres agricoles et requalifier les centres bourg.

Commentaires CFDT : Nous espérons que les agents concernés auront leur fiche de postes avant de travailler pour cet établissement. Il faut espérer que le travail ponctuel demandé à d'autres agents ne désorganise pas les services concernés surtout s'ilssont déjà sous tension.

A7 – Fermeture des services départementaux en 2016

Les services du département seront fermés (sauf pour le LDA, les agents d'accueil de Jublains et Sainte Suzanne, les unités d'exploitation et les maisons d'accueil) les vendredi 6 mai, vendredi 15 juillet et lundi 31 octobre.
Ces journées sont à prendre sur les congés ou RTT

C. SUJETS PROPOSÉS PAR LE SYNDICAT FO

C 1 – Institution d'une indemnité de mobilité suite à la parution du décret du 30 juillet 2015

Le département n'entend pas, pour l'instant, mettre en place cette indemnité

Informations diverses :

Prochain CT le 8 décembre de 9H à 11H
Prochain CHS-CT le 8 décembre de 11H à 12H30
Prochaines CAP le 8 décembre de 14H à 16H